

<b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b>  CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 Site internet : <a href="https://www.irceline.be">https://www.irceline.be</a>	 
	
	

**Mercredi 15 février 09h00**

**BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES**

**Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.**

**SITUATION ACTUELLE**

Aujourd'hui mercredi 15 février 2023, des concentrations élevées de particules fines (PM2,5 et PM10) dans l'air ambiant sont mesurées dans les réseaux de surveillance(\*) des trois régions. Les seuils d'information sont dépassés ces dernières 24 heures dans les trois Régions.

Les concentrations moyennes de particules fines sur 24 heures ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) mesurées à 8 heures ce matin étaient de :

	<i>PM10</i>	<i>PM2.5</i>
Flandre	61	45
Bruxelles	52	37
Wallonie (Nord du sillon Sambre et Meuse)	53	36

50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  PM10 et 35  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  PM2.5 sont les seuils utilisés par les trois régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées de particules s'expliquent par le fait que la pollution atmosphérique (provenant de l'industrie, de l'agriculture, du trafic et du chauffage des bâtiments) est peu dispersée en raison de conditions météorologiques défavorables (vent faible et inversion de température au sol pendant la nuit et la matinée). En raison du temps froid, les émissions provenant du chauffage des bâtiments, principalement dues aux poêles à bois, sont également plus élevées

**SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS**

Les conditions météorologiques resteront défavorables à la qualité de l'air pendant la journée. Il est très probable que les concentrations de particules fines restent supérieures aux seuils d'informations pendant au moins encore 24 heures.

**Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM2,5 (en moyenne glissante sur 24h) et/ou à 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM10 (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée.**

Demain et les jours suivants, la vitesse du vent augmentera sensiblement. Le temps sera également changeant, avec des pluies occasionnelles. A partir de demain, les

concentrations de particules fines diminueront donc progressivement pour atteindre des niveaux normaux pour cette période de l'année.

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

**Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).**

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): perscontact: [pers@vmm.be](mailto:pers@vmm.be), 053 72 62 22.  
<http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :  
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :  
[info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: [presse@environnement.brussels](mailto:presse@environnement.brussels) – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Simon Vandamme (porte-parole) : GSM : 0479/66.03.23 email : [svandamme@gov.brussels](mailto:svandamme@gov.brussels)

### **En Wallonie:**

- Cabine de la Ministre Céline Tellier : Estelle Toscanucci – GSM 0479/88 40 41
- Email : [estelle.toscanucci@gov.wallonie.be](mailto:estelle.toscanucci@gov.wallonie.be)
- <http://www.awac.be/>

**CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)